



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON**

Mardi 1er décembre 2020

Présidée par Mme ANNABEL PULCRANO, Présidente

Lieu : Maison de Commune de Buchillon

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal du 27 octobre 2020
4. Communications de la Présidente
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n°4/2020 relatif à la construction d'un hangar et d'une surface pour le compactage des déchets verts pour la Commune de Buchillon, demande de crédit de CHF 1'150'000.-
 - Rapport de la Commission des finances
 - Rapport de la Commission d'urbanisme
7. Préavis n°6/2020 relatif à la rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction, demande de crédit de CHF 1'250'000.-
 - Rapport de la Commission des finances
 - Rapport de la Commission d'urbanisme
- 8 bis. Postulat proposé par M. Andreia Uffer
8. Préavis n°8/2020 relatif au budget 2021
 - Rapport de la Commission des finances
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel et relève 20 conseillers présents (la Présidente non comprise).

Les conseillers excusés sont : Mme Sandra Breitling, Mme Anna Buzzi,

M. François Gabella et M. Jeanny Perrin

Un conseiller absent : M. Julien Vuillet

La Présidente déclare la séance ouverte.

2. Acceptation de l'ordre du jour

La Présidente informe l'assemblée que le Préavis n°9/2020 est retiré par Municipalité. Il n'y aura donc pas de point 9 à l'ordre du jour. Le Postulat de M. Andrea Uffer est ajouté entre le Préavis n°6/2020 et n°8/2020.

Acceptation de l'ordre du jour, ainsi modifié, par 18 oui et 2 abstentions.

3. Acceptation du procès-verbal du 27 octobre 2020

La Présidente apporte une rectification au procès-verbal du 27 octobre dernier, en page 3 à la dernière ligne : "*la discussion sera reportée selon l'article 75 et traitée lors de la prochaine séance du Conseil communal*".

Acceptation de la rectification par 20 voix pour et 1 abstention.

Monsieur Julien Vuillet arrive, le nombre des conseillers communaux présents est de 21 (Présidente non comprise).

Acceptation du procès-verbal rectifié par 17 voix pour et 4 abstentions.

4. Communications de la Présidente

Mme Annabel Pulcrano : J'aimerais vous rendre attentif à l'art. 47 du Règlement communal, qui précise que chaque conseiller communal a le droit d'adresser par écrit ses observations aux commissions chargées d'un rapport. Si vous souhaitez connaître la composition d'une commission *ad hoc*, vous pouvez vous adresser au Bureau du Conseil communal.

Concernant les inscriptions aux élections pour le Conseil communal, il faut 42 personnes au total, soit 30 conseillers communaux ainsi que 12 suppléants. Les membres actuels du Conseil communal doivent s'inscrire auprès du Greffe. Le délai d'inscription est fixé au 18 janvier 2021 à 12h00. Je vous encourage à en parler autour de vous.

Au vu de la complexité des différents rapports présentés ce soir, les rapporteurs concernés doivent lire oralement les rapports en entier et seront projetés à l'écran.

5. Communications de la Municipalité

M. Robert Arn : Vous avez certainement senti l'odeur du cannabis cultivé à Etoy. Leur Municipalité s'est battue en vain afin de supprimer cette plantation, celle-ci étant légale. Le même propriétaire et cultivateur possède une parcelle à Buchillon. Il a récemment entrepris des travaux forestiers afin d'amener plus de soleil sur la parcelle. Nous craignons que d'ici l'an prochain une telle culture puisse être faite à Buchillon. Nous tentons actuellement d'introduire un nouvel article dans notre Règlement de police, en se basant sur le Code civil, afin de proscrire les odeurs désagréables. Le Règlement de police a été soumis au Service des communes. Vous serez bien sûr tenus informés du résultat de nos démarches.

A l'entrée de la salle, des sacs vous sont destinés. Il s'agit du cadeau de fin d'année aux membres du Conseil communal, pour vous remercier de votre engagement en faveur de la Commune.

Les prochaines élections communales concernent également la composition de la Municipalité. Les Municipaux se représentant, dans l'ordre dans lequel ils ont été élus, sont : M. Jean-Pierre Mitard, M. Max Giarré et M. Pierre-Frédéric Guex. J'espère sincèrement qu'ils seront réélus. M. Patrick de Preux ne se représente pas après deux législatures, c'est-à-dire 10 ans au service de notre collectivité. Je ne me représente pas après une législature de cinq années intenses. J'ai également atteint l'âge de la retraite. Il faut donc trouver deux nouveaux municipaux. En général, c'est parmi le Conseil communal qu'ils se trouvent. Je vous invite vivement à vous présenter comme candidat à la Municipalité de Buchillon.

M. Max Giarré : Une précision concernant le retrait du Préavis n°9/2020. Nous attendons encore la validation de la surveillance des prix avant de présenter ce Préavis au Conseil communal. Ainsi, ce Préavis a été retiré ce soir. Dès que le surveillant des prix l'aura validé, et c'est en cours, il sera alors présenté au Conseil communal.

6. Préavis n°4/2020 relatif à la construction d'un hangar et d'une surface pour le compactage des déchets verts pour la Commune de Buchillon, demande de crédit de CHF 1'150'000.-

Mme Annabel Pulcrano : Ce Préavis avait été renvoyé lors de notre séance du 8 septembre dernier. Il nous revient avec de nouveaux éléments étudiés par la Municipalité.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Gian Dorta.

Lecture du rapport de la Commission d'urbanisme par M. Lawrence Breitling.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Jean Gnägi : Je rejoins en partie les conclusions de la Commission d'urbanisme. Néanmoins deux points me dérangent concernant ce projet. Le premier est que l'on veut s'offrir tout d'abord un joli toit en tuiles vaudoises et quelques mois plus tard on veut le cacher sous des panneaux photovoltaïques. Aujourd'hui nous sommes capables de faire des panneaux qui recouvrent l'entier d'une toiture, donc pourquoi payer une toiture à double ? C'est véritablement du gaspillage. Le deuxième point avait déjà été soulevé dans le rapport sur le Préavis n°6/2020. Etant donné qu'il est prévu de poser des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment, je souhaiterais qu'ils puissent être placés de suite, afin de limiter les frais. Il s'agit d'une mauvaise planification globale, car quel sera le coût du transport de l'électricité entre les bâtiments producteurs et utilisateurs ? On prévoit de construire ce hangar depuis 6 ans. La pose des panneaux photovoltaïques n'est pas du tout contestable. J'aurais toutefois aimé que sa

planification soit meilleure. Est-ce que la Municipalité est d'accord de planifier son projet dans ce sens ?

M. Patrick de Preux : Nous n'avons pas le même point de vue. Nous avons étudié le projet avec attention, contrairement à ce que vous pensez. Nous avons réfléchi avec les différents pourvoyeurs, mais nous ne sommes pas encore arrivés à la solution idéale. Cependant, une chose est certaine, la pose de panneaux solaires ne va pas forcément de pair avec l'idée de faire des économies sur la consommation électrique. D'un point de vue global, nous pouvons théoriquement réaliser environ 1200m² de panneaux sur nos installations. Celles qui sont le plus aptes à les recevoir sont les toits plats, comme le collège ou la salle de gymnastique. Le côté nord de la ferme s'y prête mais avec une moins bonne orientation. Globalement la pose des panneaux photovoltaïque peut se faire de plusieurs manières. On peut les installer nous-mêmes ou avec des prestataires, la pose serait alors gratuite. Dans ce dernier cas, cela signifie que la production électrique réalisée est la même, sauf que ce n'est pas nous qui avons à payer les panneaux solaires. C'est là que le problème devient politique. Quand un propriétaire privé met des panneaux sur son toit, c'est pour réduire sa facture d'électricité. Pour une communauté, comme Buchillon, le raisonnement doit être différent. Posons des panneaux où nous pouvons le faire, sans forcément avoir de ristourne sur l'électricité consommée, mais par contre nous contribuons à la production d'électricité. Et c'est dans ce sens-là que nous faisons une étude avec un *micro-grid*. C'est un raisonnement qui a du sens pour les particuliers mais moins pour une commune. L'idée est d'utiliser toutes les surfaces utiles que nous avons pour permettre à des prestataires de faire un bilan énergétique, plutôt qu'un bilan financier. L'économie pour Buchillon consisterait donc par l'installation de panneaux photovoltaïques gratuitement par des prestataires. Un bon exemple est celui de l'aéroport de la Blécherette. 10'000 m² de panneaux ont été posés sur le toit, lesquels produisent 1 million de kW par année, ce qui représente la consommation d'un quartier. Tous les panneaux ont été installés par un prestataire à ses propres frais. Les toits sont donc prêtés pour de la production électrique. C'est l'un des éléments qui nous intéresse pour la Commune de Buchillon. Aujourd'hui, la pose de panneaux encastrés dans un toit ne représente pas une économie. En revanche, l'installation à l'extérieur du toit est plus simple et ne met pas en péril l'utilisation de celui-ci. Incorporer directement des panneaux au toit n'est donc pas forcément la bonne solution. Pour information, 5 % de l'électricité produite en Suisse l'est grâce à des panneaux solaires. On pourrait augmenter cette production à 35% en utilisant les toits plats. Il ne faut donc pas utiliser tous les toits, comme celui de la ferme, mais plutôt des toits comme celui de chez Hornbach. C'est à ce moment que l'on fera de véritables économies et que les panneaux photovoltaïques ont une réelle efficacité. Ceci est un autre sujet, lequel ne fait pas partie du Préavis. Nous y reviendrons, notamment concernant les emplacements choisis. Cela représente 1200 m², soit une production d'environ ?

M. Max Giarré : 200'000 kW.

M. Patrick de Preux : D'ailleurs, je tiens à vous dire, étant sur le départ, qu'il est possible de nous dire les choses. On peut être d'accord avec nous ou non, mais de toujours de venir nous dire : "vous n'avez pas pensé à ceci", "ce n'est pas intelligent", "ce n'est pas bien fait", à la longue ça devient lassant étant donné que nous essayons de nous donner de la peine dans l'exercice de nos tâches.

M. Jean Gnägi : J'ai eu un appel de M. François Gabella, absent ce soir pour des raisons de santé. Selon lui, quand on a la chance de construire un nouveau bâtiment, il faut en profiter pour moduler le toit et son inclinaison afin d'y intégrer des panneaux photovoltaïques. Contrairement à ce que dit M. Patrick de Preux, il existe des panneaux photovoltaïques intégrés à la toiture fiables et moins onéreux que l'ajout de panneaux au-dessus d'une toiture en tuile.

M. Max Giarré : Si l'on ne consomme pas ce que l'on produit, l'intérêt d'une telle installation est moins important. Avec la première offre reçue, il apparaît qu'en seulement quelques mois on réalise un gain. Surtout pour un local dont la consommation sera presque nulle. Je pense que ce n'est pas forcément une bonne idée.

M. Robert Arn : Comme l'a dit M. Patrick de Preux, cela fait deux ans que nous réfléchissons à installer des panneaux solaires sur les toits de nos bâtiments communaux. Ce n'est pas si simple. Nous avons eu trois mandataires qui nous ont chacun donné des solutions différentes. L'engagement que la Municipalité veut prendre est d'étudier globalement la question des panneaux photovoltaïque sur les toits des bâtiments communaux et c'est ce que nous sommes en train de faire. On ne sait pas encore sur quelle solution cela va déboucher. S'il s'avère qu'il est plus intéressant d'intégrer les panneaux solaires directement dans le toit, on le fera mais il faut qu'un couvreur puisse l'attester. La surface prévue pour la pose de panneaux sur le hangar se trouve derrière, sur le versant sud et n'est pas perçu depuis la route. La question esthétique tombe car les panneaux sont tournés du côté forêt. Par contre, le critère économique est valable, mais actuellement je ne peux pas encore l'apprécier. D'ici la construction du hangar nous aurons avancé avec cette étude et à ce moment-là, on pourra vous répondre si on n'en met ou pas.

M. Jean Gnägi : Je ne suis pas convaincu. Il y a des personnes qui maîtrisent ce sujet et ne sont pas directement impliquées dans une technologie. J'ai pris contact avec un ex-jeune de Buchillon possédant un *Master* à l'EPFL. Il est engagé dans une *start-up* qui produit des nouvelles technologies sur les panneaux photovoltaïques. Il s'agit de M. Noé Bory. Malheureusement pour moi, il m'a répondu que la nouvelle technologie des panneaux translucides n'était pas prête. La deuxième technologie, sous forme de panneaux qui permettent d'augmenter de près de 50% le rendement, nécessite encore des années de développement. Mais la réponse de M. Bory était de dire : qu'aujourd'hui il existe de bons panneaux photovoltaïques qui fonctionnent. Dans le cas présent, ce n'est pas une personne qui est liée à une marque, mais qui a des connaissances de la technologique et capable de donner des informations fiables.

M. Robert Arn : Nous avons contacté des personnes compétentes comme à la SEFA et qui sont au courant des avancées technologiques. Au moment, où l'on proposera au Conseil communal une solution de généralisation de panneaux sur l'ensemble de nos bâtiments nous aurons la dernière technologie possible.

Mme Annabel Pulcrano : D'autres questions sur ce sujet ?

M. Andreia Uffer : Je veux saluer le travail de la Municipalité qui a tenu compte de certaines remarques lors du renvoi du Préavis en septembre dernier. Notamment d'avoir modifié le projet avec l'orientation de la déchetterie côté ouest pour les habitations qui sont du côté est. Ainsi que la création d'un meilleur espace pour la circulation et l'agrandissement du hangar, tel qu'il est dans le rapport si la déchetterie venait à être déplacée à cet endroit. J'aimerais par contre rejoindre M. Jean Gnägi concernant la toiture. J'ai personnellement fait l'expérience de l'intégration de panneaux solaires en ayant deux installations photovoltaïques chez moi. Pour la dernière installation, j'avais calculé en fonction de la consommation de ma voiture et cela représentait une surface de 10 m². En une année, je savais exactement ce que ma voiture consomme. Si dans le futur, la commune achète une benne élévatrice ou un compacteur électrique, on pourra alors les brancher à ces installations solaires. Et si on en produit trop, cette énergie pourra servir à charges d'autres voitures électriques futures sur Buchillon. Concernant la toiture et la ferblanterie, si vous faites un rectangle qui est totalement solaire le problème ne se pose plus et cela même en cas de remplacement des panneaux solaires. Ils ont une garantie de vie de 30 ans. J'encourage donc la Municipalité à réfléchir sur le sujet des panneaux.

M. Shai Sorek : Le Préavis n°4/2020 porte sur la construction d'un hangar et donc le concept global des panneaux solaires ne sera pas décidé aujourd'hui mais présenté dans une deuxième étape ?

M. Patrick de Preux : Effectivement, nous ne sommes pas du tout contre la pose de panneaux solaires à ce stade. Si nos prestataires disent que la solution d'intégration est la meilleure, il n'y a pas de raison qu'on ne l'adopte pas. Nous n'avons pas évoqué que nous allons construire un toit sans panneaux solaires.

Plus personne ne prend la parole, la Présidente clôt la discussion.

Le Conseil communal de Buchillon :

- vu le Préavis municipal n°4/2020 relatif à la construction d'un hangar et d'une surface pour le compactage des déchets verts pour la commune de Buchillon, demande de crédit de CHF 1'150'000.-
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide par 20 voix pour et 1 avis contraire :

1. d'approuver le Préavis n°4/2020 tel que présenté ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'150'000.- d'un hangar et d'une surface pour la déchetterie verte ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités de la commune, ou cas échéant, d'autoriser un emprunt auprès d'un établissement bancaire ;
4. d'amortir ce montant en une fois sur le fonds de réserve des bâtiments futurs (poste 9282.8 au passif du bilan).

7. Préavis n°6/2020 relatif à la rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction, demande de crédit de CHF 1'250'000.-

Mme Annabel Pulcrano : Le présent Préavis avait été reporté lors de la séance du Conseil communal du 27 octobre 2020 selon l'article 75 du Règlement communal.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Gian Dorta.

Lecture du rapport de la Commission d'urbanisme par M. Lawrence Breitling.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Beat Schmied : Avant de commencer la discussion sur l'aspect des panneaux, je trouve qu'on devrait laisser le temps à la Municipalité de nous présenter un projet global. C'est un sujet compliqué qui demande du temps. En revanche, je n'aimerais pas que l'on trouve des panneaux solaires sur chaque toit du village.

M. Patrick de Preux : Plus on avance rapidement mieux ce sera, car il y a une certaine urgence avec les appartements communaux pour lesquels nous consommons une grande quantité de mazout. Il faut isoler ces bâtiments et créer une pompe à chaleur, ce qui sera un pas en avant vers une gestion plus harmonieuse en faveur de l'environnement. Contrairement à la ferme, la

Municipalité est fermement opposée à la pose de panneaux photovoltaïques sur ce bâtiment. Je vais passer la parole à M. le Syndic qui va vous montrer, le peu d'importance énergétique qu'aurait ces panneaux par rapport à leur impact visuel dans la commune et ce que l'on peut faire de mieux ailleurs.

M. Robert Arn : Au projecteur, vous apercevez une vue des parcelles de la commune de Buchillon avec ses infrastructures communales. Tout au nord, la salle de gymnastique avec sa toiture plate où l'on trouve déjà quelques panneaux solaires, mais dont il reste une surface importante à couvrir. En contrebas de la salle de gymnastique, il y a les bâtiments actuels de la voirie, avec deux pans de toit qui sont exposés au sud et qui sont aussi un emplacement favorable pour des panneaux. Au centre, il y a d'immenses surfaces comme le collège possédant deux pans de toit avec une inclinaison absolument optimale et sans oublier le préau couvert. Tout au sud, le bâtiment communal avec un pan de toit relativement vitré qui serait favorable techniquement mais pas idéal. Pour les panneaux solaires, l'idéal est une pente modérée, les pans traditionnels sont moins favorables. Les velux sur le toit de la salle communale gênent également la pose de panneaux. Si l'on couvre tous ces espaces avec des panneaux, on obtient les chiffres suivants : 440 m² pour la salle de gym, 162 m² pour la voirie, 200 m² pour chacun des deux bâtiments du collège et 252 m² pour le couvert. Donc un total de 1200 m². En plus de cela, nous avons la possibilité de couvrir le bâtiment communal et cela représente 110 m². C'est une part qui n'est pas négligeable mais pas essentielle dans le projet communal. Cela ne représente même pas le 10% du projet communal. La Municipalité est d'avis que le critère esthétique l'emporte sur le critère environnemental. On estime que cela ne vaut pas la peine de gâcher le bâtiment de l'architecte de Buchillon M. François Perrelet. Je recommande donc au Conseil communal d'accepter le Préavis tel que présenté.

M. Andreia Uffer : J'aimerais exposer une opinion politique et si possible de ne pas être invectiver à la sortie du Conseil communal. Je pense qu'il n'y a pas d'urgence pour ces travaux. Si l'on a un recul de trois mois jusqu'à la prochaine séance de mars, cela ne va rien changer. Pour information, le Palais fédéral est truffé de panneaux solaires. Le sujet que M. Beat Schmied aborde est le sujet de mon Postulat, qui viendra au point suivant de l'ordre du jour. J'aimerais apporter néanmoins quelques compléments. Sur les toits de notre administration communale, on a un grand pan sud, un est et un ouest. C'est très bien car on est en central d'énergie maximal car on rallonge la production toute la journée et pendant toutes les saisons. Cela provient du site du Département fédéral des transports de l'énergie et de la communication. Leur site répertorie tous les toits de Suisse. Cela permet de donner la quantité d'énergie à retirer avec trois variantes, une minimal, une moyenne et une maximale. Pour le bâtiment communal, la variante moyenne permet une production de 30'000 kWh par an. Cela fournit de l'énergie pour dix voitures qui rouleraient pendant 22'000 km et c'est un puit de pétrole. Aujourd'hui, je ne peux pas admettre qu'on fasse l'impasse lors de la rénovation d'un bâtiment. Il faut mettre des panneaux solaires où on peut créer de l'énergie propre. Je vous recommande ce que la Commission d'urbanisme propose, soit le report de ce Préavis. Pour trois raisons : pour la quantité d'énergie à créer, pour que cela serve d'exemple et afin d'utiliser notre propre production d'énergie. Pour les générations futures, je ne peux pas accepter que l'on construise un bâtiment neuf ou que l'on rénove un bâtiment qui se prête à une production d'énergie, sans penser à l'énergie solaire.

M. Dominique Pioletti : Il me semble qu'il existe des tuiles qui incorporent des panneaux solaires ?

M. Patrick de Preux : Ce sont des tuiles Tesla mais qui correspondent aux standards américains et ne sont pas si puissantes sur le plan énergétique. J'ai un avis diamétralement opposé à M. Andreia Uffer. Je suis navré mais je pense que ce serait esthétiquement

catastrophique de recouvrir cette toiture basse pour gagner quelques kWh. Pour une communauté publique ce n'est pas un intérêt de savoir si on va utiliser l'électricité qu'on produit, car ce qui est intéressant c'est produire de l'électricité, car on ne cherche pas forcément à faire des économies. Les panneaux nous permettent de produire une électricité qui sera utilisée par la communauté comme Aubonne ou ailleurs. Mais ce qui est important c'est de faire un bilan énergétique, or les 110 m² de toit que l'on veut recouvrir, n'est pas une bonne idée. D'ailleurs, les panneaux solaires du Palais fédéral ne sont pas visibles. Je suis désolé mais je trouve que les panneaux sont totalement inesthétiques. Par contre, je pense que c'est urgent de refaire l'isolation de ces bâtiments, notamment pour ceux qui y habitent.

M. Max Giarré : En complément, la consommation électrique des annexes représente un montant de CHF 150.- par mois en énergie. Donc est-ce que ça en vaut la peine ? Je ne le pense pas.

M. Andreia Uffer : Je peux le confirmer, la deuxième voiture électrique que j'utilise, consomme 13,7 kWh au 100 km. Si un jour, la commune possède des voitures utilitaires électriques, il serait idéal de pouvoir produire l'électricité localement. Si on arrive à avoir de l'énergie rapide grâce au soleil, pourquoi ne pas en profiter ? Sur le toit du restaurant de l'Accent, construit récemment, je trouve cela suffisamment esthétique. On va vers une prochaine génération pour qui ce sera esthétique et évident. Il faudrait faire un calcul pour savoir ce dont la Commune a besoin en énergie pour ce bâtiment. C'est mon avis et je ne le changerai pas.

M. Julien Vuillet : Quand Notre-Dame a été construite, on a crié au scandale, pareil pour le Golden Gate et la Tour Eiffel. L'esthétique est une notion qui date depuis longtemps. Mais elle ne doit pas primer sur l'énergie, il faut penser au futur et en ce sens j'appuie M. Andreia Uffer.

M. Robert Arn : Si la Commune entreprend, comme elle va le faire, un projet avec 1200 m² de panneaux, je crois que l'exemple que l'on va donner, l'action que l'on va faire en faveur de l'environnement, personne ne pourra le contester. Je reviens sur la notion d'esthétique car la Commission d'urbanisme est aussi sensible à cet argument puisqu'elle a demandé de rallonger l'avant-toit du hangar et de modifier les encadrements de fenêtres. La question d'esthétique n'est donc pas négligeable. Je trouve dommage de sacrifier l'esthétique du bâtiment communal pour à peine 10% de consommation. Il n'y a rien de plus mobile que l'électricité. Si l'électricité est produite juste derrière, sur le collège ou le préau, on pourra l'utiliser pour le bâtiment communal. On produira beaucoup plus que ce dont on a besoin avec le projet de la Municipalité.

M. Louis de Montpellier : Nous avons réalisé avec le projet Luna quelque chose de relativement harmonieux avec l'architecture générale du village. Il faut maintenir cela à l'esprit. Si la Municipalité propose un plan énergétique solide, on pourrait réussir à avoir un bon compromis en respectant ainsi l'esthétique du village.

M. Daniel Calabrese : Je suis du même avis que M. Louis de Montpellier. Dans tous les projets il faut trouver un consensus. Aujourd'hui, ce qui compte c'est l'efficacité, donc si le plan général est plus efficace que la pose de panneaux solaires sur un immeuble, il faut le privilégier. Dans tous les budgets à voter, au-delà de l'esthétique et des considérations personnelles, il faut considérer ce qui est efficace. Selon moi le consensus est le suivant : est-ce que le plan dont parle la Municipalité amène à une meilleure efficacité énergétique que la pose de panneaux sur la salle communale ?

M. Beat Schmied : Je reviens sur les panneaux solaires. La marque Tesla fabrique déjà des tuiles solaires. En Europe, il existe des dizaines de *start-up*, donc dans dix ans tous les éléments

de construction seront des capteurs de soleil. Mais aujourd'hui, les panneaux solaires posés sont visibles de loin et malheureusement ce n'est vraiment pas joli.

M. Pascal Mercier : J'ai une question qui ne concerne pas les panneaux solaires. J'aimerais avoir une précision concernant ce Préavis. Je pense que le Municipal des finances pourra me dire si dans ce Préavis ainsi que dans le précédent, on parle éventuellement d'un financement à travers un endettement ? J'aurais voulu savoir notre situation par rapport à l'endettement actuel et au plafond d'endettement maximum. Où en est-on ? A-t-on la capacité d'avoir encore un prêt supplémentaire de CHF 1'200'000.- ? Et avec l'autre projet, on a un montant total de CHF 2'400'000.-. Si l'on doit faire appel à un emprunt jusqu'où pourrait-on aller ?

M. Jean-Pierre Mitard : Comme cela a été souligné par la Commission des finances, le choix du financement par la trésorerie de l'un des deux projets, celui du hangar et celui-ci, sont assurément possible. Le deuxième élément que je souhaite souligner, ainsi que la Commission, c'est que l'endettement de la partie des actifs administratifs est aujourd'hui égal à zéro, puisque l'endettement de la Commune est celui qui découle d'Etoy-Sud et de Luna. Tous ces éléments ensemble vont dans ce sens : considérer qu'un endettement d'un million du patrimoine administratif est tout à fait acceptable avec les garanties financières.

M. Robert Arn : Il faut distinguer l'endettement lié aux immeubles de rendement et l'endettement administratif, qui peut être plus problématique mais qui pour notre Commune est bas.

M. Daniel Calabrese : Cette question financière est intéressante. Quand on parle d'investissement à long terme, il est aussi important de parler de financement à long terme. La Commission des finances a d'ailleurs conclu en disant que la Commune a les disponibilités nécessaires. Je trouve qu'il est important de faire un *cash-flow* à plus long terme, sur plusieurs années. Aujourd'hui, on le verra dans le budget, mais on est proche de 100% de prélèvement sur l'impôt des personnes physiques et des personnes morales par la péréquation financière, donc pas de génération de cash par l'impôt. On gagne CHF 500'000.- sur les immeubles, ce montant représente la liquidité. Ce soir nous allons voter sur deux fois CHF 1'200'000.-, et l'on dit qu'on est liquide jusqu'à la fin de l'année. Donc il faut toujours comparer les investissements à long terme avec les financements à long terme, même si aujourd'hui notre capacité est excellente pour une commune. Je pense qu'on ne peut pas conclure en disant que le taux d'endettement dépend de la valeur des immeubles et de ce fait qu'il n'augmente pas. La liquidité pourrait poser problème, surtout avec la péréquation financière qui ne nous laisse pratiquement plus aucun revenu d'impôts. Notre *cash* est alimenté par Etoy-Sud et Luna uniquement. Dans le futur, que ce soit pour les commissions ou les préavis municipaux, il faudrait toujours amener, comme déjà évoqué en Commission de gestion, cette notion de *cash-flow* pour que l'on voit au-delà d'une année.

M. Jean-Pierre Mitard : Premier point : Etoy-Sud et Luna génèrent un profit favorable, comptablement parlant d'environ CHF 500'000.-. Notamment en termes de *cash-flow*. Il s'agit d'ajouter presque CHF 600'000.- qui vont dans le fond de renouvellement. Deuxième point : pour aller au bout de la question de M. Pascal Mercier, vous souvenez-vous que l'une des premières décisions prises par le Conseil communal en début de législature était le plafond d'endettement ? Ce plafond pour la Commune de Buchillon est autorisé à une hauteur de CHF 35 millions. C'est ce que nous avons décidé avec le Préavis N° 10/2016 pour la période 2017-2021. Cela correspond aux engagements d'endettement effectif pour Etoy-Sud et pour Luna. Pour le reste, c'était des investissements envisagés dans les domaines dont nous parlons ici, ainsi que dans les réserves. Techniquement et légalement parlant nous sommes donc largement dans la fourchette.

M. Andreia Uffer : Je reviens sur le sujet des panneaux solaires et sur le *micro-grid* proposé par la Municipalité. C'est un nouveau préavis et l'on doit réfléchir où l'on va. Est-ce que la Commune d'Etoy sera d'accord ? Comment sera le collège dans cinq ans ? On réfléchit sur un préavis et on décide de donner des fonds pour une rénovation, sans mettre des panneaux thermiques sur la partie ouest, alors que c'est la première chose à faire en matière d'énergie. Je maintiens ma position, si la Municipalité refuse les panneaux solaires sur les bâtiments communaux, je suis prêt à voter contre le Préavis. Si la Municipalité après étude, veut savoir ce dont a besoin notre Commune et si elle est prête à revoir sa copie, alors je voterai pour le renvoi du Préavis, afin que cette étude soit menée.

M. Robert Arn : On a parlé de *micro-grid*, qui est l'une des variantes envisagées. On s'aperçoit que ça va être compliqué car cela nécessite que les différents pourvoyeurs d'électricité, tel que la SEFA et la Romande Énergie se mettent d'accord, ce qui est pratiquement impossible. Donc le *micro-grid* est un problème, et ce n'est pas du tout sûr qu'on y arrive. C'est juste une explication qui permet, dans le fond, de consommer notre propre énergie. Cela consisterait à raccorder ensemble tous nos bâtiments, y compris Luna et Etoy-Sud. A ce stade, on consommerait notre propre énergie. Mais cela va être très difficile. On ne va pas y renoncer, mais en tout cas, c'est mal parti. Ensuite, il y a la solution évoquée par M. Patrick de Preux, où l'on prête nos toits à une entreprise électrique qui produirait de l'énergie que l'on consomme. On s'occupe de cela depuis un moment, c'est M. Max Giarré qui est en charge de ce dossier. On arrivera assez rapidement à une solution mais pour le moment on met l'accent sur nos grandes surfaces de toiture et l'on ne veut vraiment pas gêner le toit du bâtiment communal.

M. Max Giarré : La nouvelle approche pourrait être participative. C'est-à-dire pour des personnes qui aimeraient consommer du courant solaire, mais qui ne veulent pas de panneaux pour des raisons esthétiques ou parce que l'orientation de leur maison ne le leur permet pas. Ces personnes pourraient alors investir en termes de panneaux solaires mais se trouvant ailleurs que chez eux. Les pourvoyeurs d'électricité fourniraient de l'énergie solaire injecté à un endroit mais consommé ailleurs. C'est plus flexible que le câblage avec un *grid* qui pose des problèmes comme évoqués avant. C'est le cas participatif, le choix d'investir soi-même ou pas, c'est une variante de plus en plus demandée.

M. Lawrence Breitling : J'aimerais rappeler que la Commission d'urbanisme essaie de s'assurer que les choix faits et les décisions prises soient réalistes et objectives. Or avec ce Préavis on constate que l'unique raison est esthétique et l'esthétisme fait énormément débat. La Commission trouve qu'il est péjoratif pour le futur d'utiliser comme seul argument l'esthétique. Il est vrai que pour le hangar, la Commission s'appuie sur des arguments esthétiques pour rallonger les avant-toits, mais ce n'est pas le cas des solutions qui sont proposées pour le bâtiment communal. Il y a des solutions pour faire en sorte qu'une chose soit esthétique mais elle doit être également favorable énergétiquement. Pour prendre une décision il faut peser tous les intérêts, que ce soit esthétiques, écologiques ou économiques. Mais pas uniquement le critère esthétique. Si après une étude, par laquelle on reçoit des données scientifiques, on pourra alors se rendre compte quelle est la réelle dimension des choses à faire.

M. Robert Arn : L'énergie la moins chère et celle que l'on ne consomme pas. L'essentiel du montant de CHF 1'200'000.- qui va être dépensé est destiné à la rénovation, à l'isolation de la toiture et des façades et pour le remplacement du chauffage. Le geste et l'étude énergétique sont quand même importants. Finalement, la question des panneaux solaires sur la toiture du bâtiment communal est relativement secondaire sur l'ensemble du projet. Si dans quelques années on a des solutions qui sont différentes et esthétiques, comme imiter un toit en

photovoltaïque, on le fera. Mais pour l'instant, ce n'est pas nécessaire. Sur le plan d'énergétique, sur ce projet on fait un progrès considérable et c'est l'essentiel.

M. Jean Gnägi : La Commission ne conteste pas la volonté de la Municipalité de rénover le bâtiment communal, d'en améliorer l'isolation et de maintenir son esthétique. L'isolation extérieure semble être une bonne solution et permet de maintenir l'esthétique du bâtiment. La question est de coordonner cela avec des propositions de panneaux photovoltaïques, j'aurais également aimé que ce soit fait pour le hangar. On pourra bien sûr revenir dessus, mais c'est dommage surtout en sachant que la toiture sera refaite.

M. Andreia Uffer : Il est également prévu d'acheter des nouvelles vieilles tuiles pour remplacer celles qui seront cassées pendant la rénovation. Je trouve cela aberrant, alors qu'il suffirait de poser quelques mètres carrés de panneaux solaires pour les remplacer.

Plus personne ne prend la parole, la Présidente clôt la discussion.

Mme Annabel Pulcrano : Nous allons d'abord voter sur le renvoi du Préavis et je rappelle que si le renvoi est accepté il n'y aura pas de vote sur le Préavis.

La Présidente passe au vote.

Mme Annabel Pulcrano : Le renvoi du Préavis n'est pas pris en compte avec 10 voix contre, 7 voix pour et 4 abstentions.

Le Conseil communal de Buchillon :

- vu le Préavis municipal n°6/2020 relatif à la rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction, demande de crédit de CHF 1'250'000.-
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide par 13 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions :

1. d'approuver le Préavis n°6/2020 tel que présenté ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'250'000.- destiné à financer les travaux de rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction, sis Rue Roger de Lessert 12 et 14 ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités de la Commune, ou cas échéant, d'autoriser un emprunt auprès d'un établissement bancaire ;
4. d'amortir ce montant en une fois sur le fonds de réserve.

8 bis. Postulat proposé par M. Andreia Uffer

Présentation et lecture du Postulat par M. Andreia Uffer, en pièce jointe au présent procès-verbal.

La Présidente ouvre la discussion sur le Postulat.

M. Dominique Pioletti : Qu'entendez-vous par analyse complète des besoins énergétiques ? Cela concerne aussi les privés ?

M. Andreia Uffer : Sur le site internet du canton de Vaud vous trouverez des exemples de réalisations de concept énergétique pour certaines communes. C'est un rapport qui consiste à montrer ce qui est globalement consommé en énergie dans un village. Ensuite, il y a un développement des potentiels économiques donc certains villages auront plus de potentiel pour les énergies éoliennes et d'autres pour le photovoltaïque. Ce bilan aurait dû avoir lieu avant de projeter les bâtiments et leur typologie en matière d'énergie. Je n'ai pas assez de précisions sur ces calculs, mais si on calculait toute l'énergie consommée dans notre village, il faudrait bien plus que tous les toits des maisons de notre village avec des panneaux pour produire toute l'énergie dont on a besoin. Je reviens sur les possibilités que l'on a aujourd'hui et c'est une réflexion pour l'avenir.

M. Louis de Montpellier : Je trouve que c'est une bonne idée et je suis favorable à une étude énergétique. Mais ces études montrent un besoin à un moment donné. Elles devront être fait en amont d'un projet et il ne faut pas non plus se bloquer avec cela en se mettant dans un corset.

M. Robert Arn : Si ce Postulat est adopté tel quel, tous les projets que l'on vient de voter seront bloqués. Les projets que l'on conduit sont bons en matière énergétique, on isole et on utilise de l'énergie géothermique. La seule chose qui ne serait peut-être pas bonne, c'est le bâtiment communal, où on ne veut pas mettre de panneaux solaires. Voulez-vous bloquer ce que vous venez de voter, en adoptant ce Postulat ? Je suis un peu choqué par ce dernier qui vient démolir ce que l'on a voté.

M. Andreia Uffer : Je veux que l'on réfléchisse sur le Préavis de la grange. Vous-même vous avez dit qu'il y avait cette réflexion à faire. Le Postulat ne vous oblige pas à faire ce que recommande le spécialiste qui viendra vous conseiller. Vous aurez simplement un état des lieux qui permettrait d'établir les racines d'une politique future. Et peut-être qu'entre-temps la Municipalité va y réfléchir, mais ça ne bloque pas les projets, car d'ici que l'on commence le projet des bâtiments administratifs cette étude sera faite.

M. Robert Arn : La Municipalité est déjà engagée à aller vers ce qu'il se fait de mieux sur la question d'économie énergétique et la volonté d'utiliser des panneaux solaires. Je ne connais pas les délais pour réaliser cette étude, mais ça peut prendre des mois supplémentaires pour qu'elle aboutisse. Si l'on doit attendre ce délai avant de faire ce qui a été voté ce soir, je trouve que ce n'est pas une bonne idée. Il faudrait au moins que dans ce Postulat on fasse exception de ce qui a été voté aujourd'hui.

M. Beat Schmied : Je trouve que si l'on vote sur ce Postulat ce soir c'est mal fait. Il n'est pas détaillé et ce n'est pas un vrai Postulat. On devrait demander à la Municipalité, combien ça coûte de faire une pareille étude et combien de temps ça prend ? Après nous aurons des chiffres sur lesquels se baser.

Mme Annabel Pulcrano : Ce que l'on demande ce soir c'est de voter sur la prise en considération du Postulat, puis la Municipalité sera invitée à l'étudier.

M. Andreia Uffer : J'ai écrit ce Postulat plus tôt dans la soirée. Je n'ai pas envie de faire une manœuvre antidémocratique pour saboter ce que le Conseil communal vient de décider. Selon moi, on peut dans le Postulat enlever le mot « actuel ».

M. Jean-Pierre Mitard : Il faudrait presque mettre la phrase suivante « tous projets non encore décidés par le Conseil communal ».

M. Geoffroy Ganshof : Je suis tout à fait d'accord avec l'idée qui est excellente. Même s'il y a un certain désaccord, on veut tous aller dans la même direction mais je pense qu'il faut reformuler ce postulat et attendre qu'il soit plus complet.

M. Andreia Uffer : Je suis prêt à enlever le mot « actuel » du Postulat si c'est pour le bien des projets futurs. Mais ce n'est pas à moi postulant de vous dire combien coûtera cette étude. En revanche, d'autres communes ont reçu CHF 10'000.- de subventions pour mener l'étude et elles ont payé en moyenne CHF 10'000.- supplémentaires. Je ne demande pas avec précision de faire l'étude du Canton de Vaud, mais simplement qu'on aille relever les compteurs et demander aux services industriels qu'est-ce qu'il y a comme énergie à Buchillon. On fera des calculs qui nous permettront de savoir ce que l'on peut produire sur les toits de notre Commune.

M. Robert Arn : Cela fera de toute façon partie de l'étude sur les panneaux solaires que nous sommes en train de conduire.

M. Patrick de Preux : Il est bien clair que ce Postulat ne bloque pas la mise en œuvre des chantiers qui ont été votés ce soir ?

M. Andreia Uffer : Non, ce serait pour les projets non encore décidés par le Conseil communal. Je propose de modifier comme tel : le Conseil communal demande que cette analyse soit faite en amont de la réalisation de tout projet de construction et de rénovation de biens communaux non encore décidés par le Conseil communal. S'il est accepté comme tel, je le referai et le signalerai à nouveau.

M. Louis de Montpellier : Est-ce que la Municipalité a d'autres projets de construction, de rénovation ou de création de biens communaux que ceux présentés ce soir ? Afin que l'on ne se bloque pas sur des projets futurs car si c'est le cas je trouve que l'étude approfondie ne serait pas une bonne stratégie.

M. Robert Arn : Non, il n'y a pas d'autres projets nécessitant l'accord du Conseil communal.

M. Dominique Pioletti : Je me demande ce qui peut être fait avec cette analyse car c'est une dynamique qui doit être mise à jour ? Il va falloir refaire cette étude régulièrement.

M. Andreia Uffer : Je ne sais pas, il s'agit d'une photographie. Je pense que cette photographie est dépendante de l'évolution de la démographie du village. C'est une étude qu'il faut présenter en amont de ce que nous sommes en train de faire. C'est une photographie qui permet à la Municipalité et au Conseil communal de savoir où l'on se situe en production énergétique. Dans ma vision plus on est autonome énergétiquement au niveau cantonal et fédéral mieux ce sera pour l'avenir.

M. Jean Gnägi : Pour répondre également à M. Dominique Pioletti, il y a une analogie avec une étude globale de notre réseau d'eau que nous avons mené et qui avait répondu à nos besoins futurs. C'est une étude que l'on fait de temps en temps.

M. Beat Schmied : Nous sommes tous d'accord qu'il faut faire quelque chose avec cette énergie et la Municipalité est d'ailleurs en train de le faire. Selon moi ce Postulat est ridicule.

M. Daniel Calabrese : Pour faire un parallèle avec ce qui se passe dans l'économie privée. Quand une multinationale fait plusieurs études énergétiques, sur son bilan carbone ou sur ce qu'elle consomme, elle va en tirer des conclusions et des règles pour le futur. L'étude énergétique permet de donner des directions à une entreprise et après chaque fois que l'exécutif dans une commune en voit l'intérêt, il peut utiliser cette étude exhaustive selon ses besoins énergétiques et du potentiel de production. Si cette étude est bien faite, après ce sont des réflexes pour la prise de décision pour l'exécutif. C'est comme ça que se passe au niveau des grandes entreprises qui ont aujourd'hui toutes des chartes qui leur permettent de prendre des décisions, basées sur leur bilan énergétique. A mon avis, c'est toujours dangereux de poser des contraintes, il vaut mieux partir avec l'idée de remplir la mission qui a été proposée. La législature suivante utilisera aussi cette étude et ce potentiel de production.

M. Jean Gnägi : Pour illustrer l'intérêt, si on avait fait cette étude on ne chaufferait probablement pas la salle de gymnastique et Etoy-Sud au gaz.

M. Robert Arn : J'aimerais préciser quant au Postulat le terme de « constructions communales ». Ce sont les bâtiments communaux propriétés de la Commune ?

M. Andrea Uffer : Oui, on peut le préciser. La Municipalité ne peut pas forcer les privés à poser des panneaux solaires.

M. Robert Arn : Ce sont donc les propriétés communales.

M. Patrick de Preux : Si je comprends bien, c'est uniquement la consommation de la Commune par rapport aux biens communaux ? On ne s'occupe pas des particuliers ?

M. Andrea Uffer : Pas au niveau de la consommation.

M. Patrick de Preux : Donc c'est uniquement administratif ? Est-ce que Etoy-Sud qui est un bâtiment en quelque sorte privé, en fait partie ?

M. Andrea Uffer : Oui, au niveau de la production. Au niveau de la consommation c'est Etoy. Les habitants d'Etoy-Sud consomment à Etoy. Les possibilités de production c'est ce que la Municipalité peut décider, par exemple dans 30 ans de refaire la toiture d'Etoy-Sud et y poser des panneaux solaires.

M. Patrick de Preux : C'est intéressant mais cela pose pas mal de problèmes. La politique d'aujourd'hui va tout à fait dans un autre sens. Dans le sens, qu'aujourd'hui on recherche des bâtiments qui ne font pas forcément partie de la propriété de la Commune, mais qui pourraient, le cas échéant servir à produire de l'énergie, et dont la construction serait financée notamment par la Commune ou les particuliers. C'est ce dont parlait précédemment M. Max Giarré. C'est un concept qui est en train d'arriver car l'on s'aperçoit qu'il est beaucoup plus efficace. Peut-être que le magasin Hornbach n'a pas envie de mettre des panneaux solaires sur ses toits à cause du coût de pose par rapport à leur consommation. En revanche, si l'on dit à Hornbach de mettre ses toits à disposition pour la production d'énergie, cela fait partie d'un concept de production qui peut être intéressant et qui n'englobe pas forcément les bâtiments communaux. En réalité, le seul intérêt réel est de savoir ce que l'on consomme et ce que nous produisons de manière photovoltaïque. Mais le fait de dire que c'est exhaustif de les poser sur les bâtiments communaux ce n'est pas forcément bien. On peut trouver des solutions ailleurs et c'est dans ce sens-là qu'il faut aller. Car pour les communes on ne pourra pas uniquement trouver des solutions sur les bâtiments propriétés de la commune. Il faudra aller ailleurs, sur les toits, qui ne sont pas forcément propriété des communautés publiques, mais qui, en réalité, peuvent

s'avérer drastiques. Est-ce qu'on doit réellement se baser uniquement sur ça ou est-ce qu'il faudrait se concentrer sur la consommation ? Deuxième point, cette étude présenterait également les conditions proposées pour les transports, depuis le lieu de production. Mais ça, encore une fois, c'est une politique qui est bientôt dépassée, l'idée de dire que l'on est une petite communauté qui fabrique sa propre électricité qu'on consomme nous-mêmes. Ce n'est pas ça qui est intéressant aujourd'hui, mais c'est plutôt de savoir ce qu'on consomme et comment on peut faire pour produire où que ce soit pour que finalement le bilan énergétique soit équilibré. Et si l'on n'a pas assez de toits, on s'orientera vers Etoy, par exemple avec les toits d'Hornbach pour poser des panneaux. Cela fait partie d'une étape énergétique et c'est cela à mon sens l'avenir.

M. Andreia Uffer : Cela va plus loin que ce que je demande. L'autorité politique ici, elle se base sur ses toits. Combien arrive-t-elle à produire pour ce qui est consommé totalement en électricité à Buchillon ? L'étude qui a été commandée par les autres communes amènent aussi d'autres renseignements.

M. Patrick de Preux : D'où la question, pourquoi le transport depuis le lieu de production ? Et faire un petit réseau n'est pas ce qu'il y a de mieux.

M. Andreia Uffer : La question partait du Préavis où l'on se demandait combien va coûter de produire l'énergie depuis la grange et de l'utiliser ici ?

M. Jean Gnägi : Il y a deux niveaux, l'approvisionnement global et les finances communales. Quand on produit soi-même l'énergie valant 22 centimes, quand on la rend au réseau, on la vend à 6 centimes. Donc ce sont deux aspects, d'une part il faut veiller à l'approvisionnement électrique du pays, mais d'autre part, il faut veiller à produire un maximum d'électricité que la Commune utilise et précisément pour les bâtiments communaux. Pour le deuxième aspect, effectivement il y a une notion de transport de l'énergie et de discussion avec le fournisseur d'électricité, pour qu'il ne prenne pas l'électricité à 6 centimes et nous la revendre 500 mètres plus loin à 22 centimes.

M. Patrick de Preux : Nous avons déjà la réponse. C'est totalement marginal car si en réalité on doit faire une sorte de réseau interne ou c'est notre électricité, on la consommerait nous-même donc elle ne coûterait rien et mais par rapport à la possibilité de la construction de ce réseau, c'est complètement utopique. En plus, il y a des sociétés électriques sont toutes différentes. Donc je pense d'abord que le coût énergétique, même s'il est important dans la Commune il ne l'est pas autant. Donc l'on va déjà réduire cette consommation grâce à l'isolation de nos bâtiments et en n'achetant plus de mazout comme on le fait maintenant. M. Max Giarré est au courant de cela.

M. Max Giarré : Oui tout à fait, d'ailleurs on est parti de l'exemple, on a trois bâtiments, on pose des panneaux et l'on voit ce que l'on produit n'est pas intéressant. Si l'on devient producteur d'énergie il ne faut pas oublier que le coût du câblage est notamment cher et compliqué. On est dans une approche aujourd'hui, pour aller plus loin dans cette notion je produis du courant n'importe où et je l'injecte ailleurs. La Suisse achète bien du courant à la Finlande. C'est le principe d'utiliser d'autres toits pour avoir de l'énergie. Les habitants de Buchillon pourraient être approchés pour savoir qui veut acheter un certain nombre de m² de panneaux solaires pour sa consommation. C'est dans ce sens-là que l'on est en train d'aller.

M. Lawrence Breitling : Au vu du temps de discussion que l'on a sur ce sujet, cela veut dire que la population de Buchillon a encore des interrogations. Je pense que ce Postulat modifié va dans cette direction et ceci afin de mettre les choses noir sur blanc. Au moins avec cette étude

on aurait, comme un budget annuel que l'on vote chaque année, une base de discussion avec des données sur les quelles s'appuyer.

M. Andreia Uffer : Je vois avec satisfaction que la Municipalité a déjà bien avancé avec le volet concept de réalisation. Mais il y a un autre volet qui est intéressant, c'est qu'est-ce que l'on utilise en énergie et combien ?

M. Patrick de Preux : C'est la raison pour laquelle que si au pire ce Postulat n'est pas corrigé et passe, il sera sérieusement contraignant. Et s'il est corrigé, il est parfaitement inutile.

Plus personne ne prend la parole, la Présidente clôt la discussion et passe au vote sur la prise en considération du Postulat.

Le Postulat est refusé par une majorité de 13 voix contre, 7 voix pour et 1 abstention.

8. Préavis n°8/2020 relatif au budget 2021

Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Gian Dorta.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Daniel Calabrese : Je remercie la commission des finances pour son rapport complet et j'ai quelques commentaires à ajouter. Premier point, si on parle de charges péréquatives totales, ce n'est pas tout à fait exact car les CHF 5'073'400.- mentionnés représentent que la péréquation financière plus la facture sociale, alors que la péréquation péréquative totale inclut aussi la réforme policière. Deuxième point, quand on le lit la deuxième page, elle est très difficile à comprendre et personnellement je ne l'ai pas comprise à la première lecture. Ce serait alors intéressant de schématiser le sujet avec des chiffres, comme l'a fait d'ailleurs M. Mitard dans la partie des services financiers. Ma proposition lorsqu'on a des sujets aussi complexes, même après la cinquième année de législature où l'on commence à mieux comprendre, c'est de les illustrer. On pourrait l'expliquer d'une manière plus facile avec des tableaux et des chiffres. Ceci en partant de l'impôt collecté, de l'impôt sur les revenus des personnes morales et pour tous les impôts en considération dans la péréquation. En expliquant par exemple, que le point d'impôt moyen cantonal est de 45 et qu'à Buchillon il est de 90, donc environ le double. Ensuite, qu'est-ce que l'écrêtage ? C'est le moyen de lisser cette différence parce qu'on est une commune à forte capacité financière. Puis qu'est-ce que vaut l'écrêtage ? Et bien il se calcule par paliers, on explique que cet impact est un montant d'environ CHF 600'000.-. J'essaie de vulgariser car c'est complexe. Si à la fin on n'amène pas le sujet avec un simple exemple chiffré, on ne peut pas tous bien comprendre. En revanche, si on dit que l'écrêtage à un coût d'environ CHF 600'000.-, que la péréquation dans le budget 2020 correspond presque à 100% de l'impôt, alors qu'en 2019 il était à 80% cela devient compréhensible. Donc d'une part le budget est prudent et d'autre part l'écrêtage est plus conséquent. C'est une proposition et tant pour les préavis des commissions que les préavis municipaux, j'invite à schématiser en chiffres lorsque le sujet est complexe. Autre point, c'est un budget donc ça a été fait avec beaucoup de prudence. Mais est-ce que la provision que l'on a au bilan dans le fonds de réserve d'un million suffira pour finir l'exercice 2021 ? Dans le budget 2020, on dit que l'on va utiliser cette provision à hauteur de CHF 589'000.-, ce qui n'est pas le cas, car dans le préavis municipal il est mentionné CHF 310'000.- au maximum. Donc est-ce les CHF 689'000.- dont on aura besoin en 2021 seront encore à disposition pour compenser la perte de l'exercice budgété ? Tout le dilemme porte sur la phrase de M. Mitard, à l'avant dernière ligne de la page 3 du préavis municipal, sous services financiers : « si ce

prélèvement devait se confirmer sur les comptes 2020 ou s'il dépassait CHF 310'000.-, ce qui est très peu probable ». Pouvez-vous m'expliquer ce que signifie dans cette phrase le « très peu probable » ?

M. Jean-Pierre Mitard : Ce sont les tripes du Municipal des finances et du boursier communal. Par définition, un budget est une somme de chiffres plus ou moins justes ou plus ou moins faux. Pour ce qui est de l'année 2020, et contrairement à ce qui pouvait être imaginé, une projection financière n'est pas possible pour une commune comme cela est fait pour une entreprise. C'est le ressenti et rien d'autre. Cette réponse n'est peut-être pas satisfaisante mais il n'y en a pas d'autre possible.

M. Jean Gnägi : J'ai une remarque au point 3 du Préavis. Il y a une addition sur CHF 3,1 millions et CHF 2 millions et notre municipal arrive au chiffre de CHF 4,9 millions. Mais j'ai trouvé l'explication, les CHF 2 millions de péréquation c'est sans comprendre les rétrocessions. Donc si on additionne ces deux montants, il y a des rétrocessions d'environ CHF 170'000.- donc on arrive au CHF 4,9 millions et cela même si le chiffre est un peu surprenant. J'ai une question de détail. Au poste 3515 pour Etoy-Sud, le dernier chiffre réel que l'on a est CHF 70'000.-. Le cumul des postes 3515.314 et 3515.318.5 « entretien divers et honoraires » ce sont des postes assez importants. Le réel 2019 était à CHF 70'000.- et sur le budget 2021 à CHF 90'000.-. Cela représente presque 30 % de plus, est-ce qu'il y a une explication ?

M. Jean-Pierre Mitard : Vous avez raison, cela correspond à des entretiens divers mais je ne connais pas la réponse.

M. Jean Gnägi : Si je ne connais pas la réponse ce soir, cela ne m'empêchera pas de voter le budget.

M. Jean-Pierre Mitard : Je propose de répondre de manière postérieure à la séance et ce sera ajouté par la secrétaire au procès-verbal.

M. Antoine de Rham : J'aborde un autre sujet. Si le système péréquatif continue comme actuellement, la commune ne pourra continuer à fonctionner avec un taux d'impôt à 52% comme actuellement. Vous savez qu'il y a eu une initiative de « Association des communes vaudoises » qui tend à ce que la totalité de la facture soit reprise par l'État de Vaud puisque c'est elle qui décide de cette facture sociale. Si cette initiative devait passer, on retrouverait l'autonomie fiscale et comptable de la Commune. Mais dans le cas contraire, il faut savoir que les finances seront forcément bien différentes de ce qu'on a aujourd'hui. Parce qu'aujourd'hui, on a ce fameux fond de réserve de CHF 1 million qui a été constitué, pour lequel on va pouvoir piocher pour l'exercice actuel et pour le prochain. Mais après, il sera probablement vide et c'est simplement quelque chose qu'il faudrait enregistrer pour nous-mêmes parce que ça ne sera pas éternel.

M. Andreia Uffer : J'ai une question, est-ce que l'on souffre du fait qu'il y a des bons et des mauvais contribuables ? Les mauvais contribuables c'est ceux qui contribuent beaucoup financièrement et qui font que la moyenne contributive est élevée, ce qui fait que le Canton nous pointe ? Il y a un moyen de savoir si je suis un bon ou un mauvais contribuable ?

M. Jean-Pierre Mitard : C'est une excellente remarque. Et même si l'initiative « SOS Communes » pourrait ne pas aller jusqu'au bout, elle a au moins l'avantage de mettre sous pression le Grand Conseil vaudois et de faire en sorte que celui-ci revoie potentiellement un certain nombre d'éléments. Pour ma part, tout contribuable est un bon contribuable dès lors qu'il

paie des impôts à la hauteur de ses capacités et du cadre légal en vigueur. Je pense que c'est cela l'essentiel.

M. Andreia Uffer : Et si un contribuable avec une capacité contributive élevée quitte la commune, on ne se trouverait pas dans une meilleure situation ?

M. Jean-Pierre Mitard : Non, c'est erroné comme raisonnement puisque dans ce contexte là on va dans une logique où il va aller dans une autre commune, le risque réel c'est s'il se rend dans un autre canton. Globalement, la péréquation intercommunale d'une part, mais surtout la facture sociale, sont des éléments qui pénalisent les communes à forte contribution. Et d'autant plus avec un taux d'imposition bas. Nous sommes une douzaine de communes dans ce cas. En revanche, les communes qui ne sont pas à forte contribution, sont dans une bien pire situation car elles sont obligées d'emprunter de manière à payer ladite facture sociale. Aujourd'hui, nous sommes dans une bonne santé financière mais nous serons surement dans une précarité future possible comme vient de le souligner M. Antoine de Rham.

M. Robert Arn : Je vais répondre plus précisément à la question de M. Andreia Uffer. Le fait d'avoir un gros contribuable qui plombe les finances communales, c'est le fameux cas de la commune de Mies. Quand le nouveau contribuable est arrivé dans leur commune, elle a dû payer plus que ce qu'elle ne touchait avec l'impôt communal. Cela a été corrigé avec les plafonds et notamment le plafond 45. Ce plafond est depuis passé à 48 et quand on sera à 50 on ne s'en sortira plus à moins de toucher des revenus exceptionnels. A ce moment-là, il faudra monter le taux d'imposition. Les quelques communes qui ont un taux d'imposition bas, c'est comme si elles agitaient le chiffon rouge devant le Conseil d'État. Même si l'initiative « SOS Communes » lancée par deux députés passe, je ne suis pas sûr que l'on puisse s'en sortir.

M. Antoine de Rham : Il n'y a pas de bons ou de mauvais contribuables, c'est juste que l'État de Vaud aimerait que les communes disposent d'un point d'impôt plus ou moins identique.

M. Jean Gnägi : L'objectif c'est que la fourchette du taux d'imposition des communes soit le plus petit possible. Concernant « SOS Communes » est-ce qu'il y a déjà quelque chose qui peut être circulé au sein de la Commune ?

M. Jean-Pierre Mitard : Le dépôt des signatures pourra commencer à partir du 15 janvier prochain. Contrairement à ce qui avait été dit lors d'une précédente séance du Conseil communal, la Commune de Buchillon n'a pas pu juridiquement appuyer cette initiative.

M. Robert Arn : La Commune, en tant qu'entité politique, ne peut pas soutenir cette initiative. Par contre, à titre individuel, chaque municipal et chaque conseiller peut le faire, je vous y invite.

M. Jean Gnägi : Le fait de sortir complètement la facture sociale des finances communales, c'est quelque chose qui a déjà été demandé il y a plus de dix ans. Un argument qu'il ne faut pas se gêner d'utiliser, c'est que le citoyen qui a le même revenu imposable paie la même chose à la facture sociale où qu'il soit. C'est l'égalité simple et claire.

M. Daniel Calabrese : Une dernière question sur le budget qui est prudent sur presque tous les postes de charges et de revenus. Il y a quelque chose qui m'interpelle concernant le groupe de comptes 46, pour le compte 460.452, la participation pour St-Prex a diminué de CHF 20'000.- par rapport à 2019 ?

M. Jean-Pierre Mitard : Je crois qu'en 2019, il y avait eu une contribution particulière à un investissement particulier.

M. Jean Gnägi : Je confirme cela.

M. Jean-Pierre Mitard : Merci pour cette confirmation.

Plus personne ne prend la parole, la Présidente clôt la discussion.

Le Conseil communal de Buchillon :

- vu le Préavis municipal n°8/2020 relatif au budget 2021
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité par 21 voix :

1. d'adopter le budget pour l'année 2021 tel que joint en annexe au présent Préavis et dont il fait partie intégrante.

10. Divers et propositions individuelles

M. Jean Gnägi : Concernant le nouveau Règlement sur les déchets végétaux, les paysagistes sont-ils autorisés à déposer des déchets verts ? Je n'ai rien trouvé à ce sujet dans le Règlement.

M. Max Giarré : Le but est que les entreprises ne puissent pas déposer des déchets. Le cas des privés qui viennent avec la camionnette d'une entreprise est toujours accepté d'après le Règlement du Préavis qui vient d'être repoussé.

M. Jean Gnägi : Je suis d'accord avec cette réponse mais malheureusement je ne la trouve pas dans le Règlement et c'est ce qui me dérange.

M. Max Giarré : Il y a le Règlement et également une directive qui est en train d'être revue et pourrait être mise à jour avec le Règlement lui-même. Après il y a une décision qui a été prise en Municipalité, car à un moment donné c'était autorisé, puis interdit. A présent, c'est interdit et ça fait partie des mesures que l'on a prises pour limiter cela.

M. Jean Gnägi : Je suis d'accord mais je ne le trouve pas dans le Règlement. Si ça figure dans une directive à côté ça me va aussi. Mais si une entreprise prend le macaron d'un particulier, elle pourra alors amener les déchets de tous les environs et c'est ça le problème. Je suis d'accord avec la réponse mais il faut que ce soit écrit dans la directive.

M. Antoine Du Pasquier : La réalité est assez éloignée de ce qui vient d'être énoncé.

M. Max Giarré : C'est-à-dire ?

M. Antoine Du Pasquier : On voit régulièrement des professionnels y déposer des déchets verts.

M. Max Giarré : Le cas de figure litigieux actuellement c'est un propriétaire qui vient avec la camionnette de l'entreprise ou alors s'il l'accompagne l'entreprise à la déchetterie. C'est un point qui est encore en réflexion.

M. Antoine Du Pasquier : Tout dépend s'il s'agit de paysagistes légaux ou s'ils le font de manière non-officielle.

M. Max Giarré : Tous les cas de figure peuvent se présenter. On essaye de surveiller cela notamment avec les heures d'ouverture de la déchetterie.

M. Andreia Uffer : Je voudrais remercier la Municipalité pour l'attention de fin d'année et je félicite la nouvelle Présidente pour son travail car le niveau de difficulté est vraiment élevé.


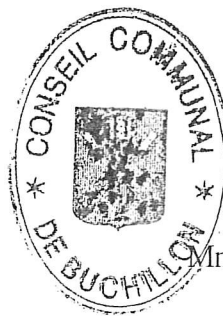
Mme Annabel Pulcano : Je vous remercie et vous souhaite à tous de belles Fêtes de fin d'année. La prochaine séance aura lieu le 16 mars 2021.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 22h55.

Au nom du Conseil communal



La Présidente :
Mme Annabel Pulcano



La Secrétaire :
Mme Sandra Breitling

Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit, scrutatrice a participé à la séance en tant que secrétaire du Conseil afin de remplacer Mme Sandra Breitling, personne à risque suite au Covid-19, pour l'appel et la prise de notes.

Postulat

Conseil communal de Buchillon du 1^{er} décembre 2020

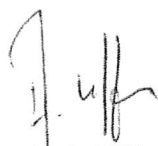
Postulat pour une étude exhaustive du besoin énergétique et du potentiel de production d'énergie de la commune de Buchillon.

Présenté en séance de Conseil Communal à Buchillon le 01.12.2020 par Andreia Uffer, conseiller communal.

Par ce postulat la demande est faite à la Municipalité de Buchillon de présenter une analyse complète des besoins énergétiques de notre commune ainsi que du potentiel de production d'énergie, en particulier solaire photovoltaïque et thermique, sur les propriétés communales. Cette étude présentera également les conditions proposées pour le transport depuis le lieu de production au lieu de consommation de cette énergie par les distributeurs potentiels (Romande énergie ou Sefa), ainsi qu'un concept de réalisation.

Le Conseil Communal demande que cette analyse soit faite en amont de la réalisation de tout projet de construction ou de rénovation de biens communaux, non-encore décidé par le Conseil.

Buchillon, le 2 décembre 2020



Andreia Uffer
Conseiller Communal

From: Jean-Pierre Mitard <jp.mitard@buchillon.ch>
Subject: Re: Question sur le budget soulevée en séance du Conseil
Date: 7 December 2020 at 15:13:56 CET
To: President conseil <President-conseil@buchillon.ch>

Chère Présidente,

Voici en bleu ce que je propose d'entrer dans le PV en réponse à la question de M. Jean Gnaegi.

En réponse à la question de Jean Gnaegi, qui demande pourquoi les rubriques d'Etoy-Sud des postes 3515.314 et 3515.318.5 augmentent aux budget 2021 et d'ailleurs 2021, par rapport au réel de l'année 2019, Jean-Pierre Mitard, après avoir consulté le boursiers et les comptes relatifs, indique post-séance que :

- Poste: 314: au budget 2021, tout comme ce fut le cas en 2020, mais pas en 2019, les charges d'entretien relatives à l'entretien de la surface herbeuse ainsi que l'entretien des haies, ont été budgétisées, ce qui explique la hausse. Il s'agit des prestations de la société Ligne Verte et ces travaux ne peuvent pas être faits par la conciergerie ni par nos employés communaux.
- Poste 318.5: au budget 2021, il s'agit d'être plus prêt de la réalité, tenant compte de départ et donc de recherches de nouveaux locataires, ce qui ne s'était pas produit en 2019, mais qui avait été anticipé avec le budget 2020.

N'ayant pas l'e-mail de Nathalie Matthey de l'Endroit, qui a officié comme secrétaire du conseil, je vous remercie de lui transmettre ce texte

Restant à votre disposition tout comme à celle de Nathalie.

Amicalement

Jean-Pierre Mitard

Municipal des Finances,
Affaires Sociales et Protection Civile

jp.mitard@buchillon.ch
079 669 83 85

Administration communale
Rue Robert de Lessert 10
1164 Buchillon